Zeitschrift: Le Messager Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen

Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen

Band: 13 (1928)

Heft: 9

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 04.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LAUSANNE, SEPTEMBRE 1928. N° 9 13me ANNÉE.

Le Messager Raiffeisen

Organe officiel romand de l'Union Suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)

Paraissant chaque mois. — (Abonnements : 1 fr. 50 par an.)

Impression et Expédition: IMPR. A. BOVARD-GIDDEY, LAUSANNE.

Rédaction et Administration (adresses, etc.): BUREAU DE L'UNION, SAINT-GALL.

Rapport du Comité de Direction de l'Union

présenté à la XXVme Assemblée Générale, à St-Gall, le 9 juillet 1928, par M. J. LINER, président.

——o——

Messieurs les délégués,

A la fin de notre précédent rapport annuel, nous vous invitions à poursuivre le travail avec ardeur, afin que le vingt-cinquième exercice de notre Union vînt clôturer dignement le premier quart de siècle de son existence. Aujourd'hui, nous avons la douce satisfaction de constater que vous avez répondu avec empressement à notre invitation et contribué à faire de l'exercice 1927 celui qui donne les plus beaux résultats de ces vingt-cinq dernières années. Presque tous les postes de nos comptes et bilan accusent des progrès réjouissants qui dépassent sensiblement notre attente et probablementt la vôtre également.

Notre assemblée générale ayant lieu cette année beaucoup plus tard que d'habitude, le rapport imprimé de l'Union a pu vous être distribué d'avance et vous avez déjà pu en prendre connaissance. Cela nous dispense d'entrer dans les détails et nous permet de nous borner à attirer votre attention sur quelques points essentiels et à y ajouter quelques brèves considérations. Vous êtes déjà renseignés sur les 25 ans d'activité de nos Caisses et de notre Union par le mémoire historique rédigé par M. le Dr Stadelmann, vice-président de notre Conseil de surveillance, et demain, la séance jubilaire fournira l'occasion d'entendre de plus amples développements sur ce sujet.

Durant l'année écoulée, c'est de nouveau dans les vallées montagneuses que les circonstances défavorables à l'agriculture ont fait éprouver le besoin de l'entr'aide coopérative dans le domaine de l'épargne et du crédit et provoqué la fondation d'un bon nombre de nouvelles Caisses. Dans presque toutes les anciennes, on peut constater un accroissement réjouissant du nombre des membres et une augmentation des dépôts. Ce développement intérieur est dû à la confiance croissante dont jouissent nos Caisses villageoises qui ont fait leurs preuves, mais aussi au développement de l'esprit d'épargne que produit l'influence éducatrice de nos associations, tandis que la fondation de nouvelles Caisses résulte de l'exemple donné par les anciennes dans des communes voisines et que l'on veut sagement imiter, ou des efforts que l'on fait pour pratiquer une politique sociale effective. Nous enregistrons ainsi, en 1927, l'entrée de trente nouvelles Caisses qui se répartissent entre dix cantons et presque également entre la Suisse allemande et la Suisse française. Aux 435 associations avec lesquelles l'Union est entrée dans la nouvelle année, il en est déjà venu s'ajouter plus de 15, de sorte que le nombre 450 est actuellement dépassé. L'activité déployée pour fonder de nouvelles associations s'est manifestée plus particulièrement en Valais, dans l'Oberland, le Jura-Bernois et dans le canton de Lucerne. Il y a maintenant plus de 140 Caisses Raiffeisen dans des localités situées au-dessus de 700 mètres d'altitude, ce qui montre que l'on cherche aussi par la fondation de sociétés coopératives de crédit, à réaliser l'entr'aide financière préconisée par la motion Baumberger, relative au dépeuplement des vallées alpestres. Nous remplissons un devoir agréable en exprimant ici notre reconnaissance particulière aux amis dévoués et énergiques auxquels nous devons cette nouvelle extension de notre faisceau national: M. le Dr Stadelmann, vice-président et M. Puippe, membre du Conseil de surveillance; MM. les curés Raemy à Morlon (Fribourg); Montavon, du Jura-Bernois et Bianchi, à Genève; M. le chanoine Werlen, à Sion; M. le vétérinaire Flück, à Unteressen; et tout spécialement aussi M. le Dr Howald, collaborateur scientifique du Secrétariat de l'Union Suisse des Paysans. Nous apprécions d'autant plus leur travail que la cause des Caisses Raiffeisen rencontre aujourd'hui encore des adversaires dans des milieux influents, parfois même au sein des autorités, et qu'il faut du courage et de l'esprit de sacrifice pour soutenir cette œuvre philanthropique et lui aider à triompher. — En souhaitant une cordiale bienvenue aux nouveaux membres de notre Union, nous saluons d'une manière particulièrement chaleureuse l'entrée dans notre faisceau de la forte Caisse de Münster (Lucerne), dont les représentants avaient assisté à l'assemblée constitutive de l'Union Suisse en 1902, mais qui était restée jusqu'ici à l'écart de notre organisme national.

Dans les années 1922 à 1925, les sommes des bilans de toutes les Caisses Raiffeisen Suisses ont augmenté en moyenne de 12 millions par an,, en 1926, cet accroissement a été de 15 millions, et en 1927, il atteint presque 20 millions, de sorte qu'au 31 décembre de l'année dernière, ce sont 196 millions de francs qui sont confiés à l'Administration de l'ensemble de nos Caisses. Sur les 435, 34 seulement accusent un léger recul des dépôts; les 401 autres, par contre, présentent une augmentation allant jusqu'à 20 pour cent du montant total précédent, ce qui fait que l'accroissement pour l'ensemble des Caisses est en moyenne de 11 pour cent en chiffres ronds. Les comptes d'épargne progressent d'une manière remarquable. En augmentant de 10,842, le nombre des déposants a maintenant dépassé la première centaine de mille et atteint à la fin de l'année 106,027. L'avoir en caisse d'épargne, en augmentation de près de 11 millions, s'élève à fr. 90,1 millions. Ce qui montre combien les Caisses Raiffeisen contribuent puissamment à développer l'esprit d'épargne, c'est l'exemple de communes dans lesquelles en quelques années le nombre des déposants a triplé. Une Caisse fondée il y a neuf ans dans une commune de montagne de 330 habitants a déjà délivré 265 carnets d'épargne.

Avec des bénéfices nets de fr. 633,289,56, les réserves de toutes les Caisses se sont élevées à 5,4 millions et forment avec le capital des parts sociales, également en augmentation, un total de fonds propres de 8,4 millions. Cela renforce puissamment la responsabilité solidaire reconnue comme une excellente garantie. Certes, si le principe fondamental de Raiffeisen est et doit être de favoriser les débiteurs dans la fixation des taux, il n'en faut pas moins vouer une attention convenable à la constitution des réserves, afin de renforcer les fondements de l'édifice.

Cette fois encore, nous pouvons vous donner d'excellentes nouvelles de notre Caisse Centrale qui a toujours été en mesure de satisfaire à toutes les exigences par ses propres forces. Elle se révèle toujours plus comme la tour maîtresse de toute notre organisation et chacun des 37 mille membres de notre communauté Raiffeiseniste peut en être fier. Il est vrai que le montant des dépôts qui lui sont confiés n'ont pas augmenté dans la même mesure que l'année précédente, parce que la plupart des Caisses affiliées ont pu investir immédiatement ou en très peu de temps dans leur propre rayon d'action les nouveaux capitaux qu'elles ont reçus en dépôts. Ce sont plutôt des placements de particuliers qui ont fait monter les sommes du bilan de 19 à 20,7 millions. Le mouvement total

accuse, par contre, une augmentation de 57 millions et donne un total de fr. 352,8 millions dans sa forme simple, ou de 705 millions, d'après la manière d'exprimer celui des Caisses locales. En laissant de côté pour cette fois la déduction que l'on faisait habituellement sur le compte de l'immeuble de l'Union (qui a déjà été amorti jusqu'ici de 181,000 à 130,000 francs), le bénéfice annuel est un peu supérieur au précédent et s'élève à fr. 130,649,27, ce qui permet d'accorder aux parts sociales l'intérêt statutaire maximum de 5 pour cent et de verser 60,000 francs aux réserves qui atteindront ainsi fr. 300 mille. Persuadée que seule une Caisse Centrale solidement fondée peut assurer l'appui désirable à toute l'organisation, l'Administration veillera aussi à l'avenir à augmenter sagement les réserves. Comme les années précédentes, c'est par sa circonspection et par sa prudence dans le commerce des papiers-valeurs que notre honorable gérant, M. Stadelmann, a réussi à améliorer les résultats de l'exercice. Espérons qu'à l'avenir les circonstances seront également favorables et permettront de continuer à renforcer les réserves sans imposer de nouvelles charges aux Caisses et sans augmenter la marge des taux qui leur sont appliqués, marge qui est reconnue comme modeste.

Les conditions d'intérêt de l'année précédente ont été maintenues dans l'idée qu'une certaine stabilité des taux à une hauteur moyenne est préférable à une baisse passagère suivie de hausse et nous croyons pouvoir conserver les mêmes taux pour 1928, s'il ne survient pas de changements trop sensibles sur le marché monétaire.

Malgré l'augmentation des affaires, les frais d'administration de la Caisse Centrale et du Service de révision se sont élevés comme l'année précédente à 0,6 pour cent, dont 0,33 pour cent pour la Centrale et 0,27 pour cent pour le Service de révision. La contribution aux frais de révision que l'Office Central prend à sa charge pour soulager les Caisses peut être évaluée à 40,000 francs en chiffres ronds. Les frais généraux modestes témoignent de l'esprit d'économie de notre ménage intérieur, comme l'a remarqué, il n'y a pas longtemps, un directeur d'une Union Raiffeisen étrangère, qui visitait notre Bureau et qui fut frappé de ce qu'un aussi grand travail y était accompli avec joie par un personnel si peu nombreux.

Au 31 décembre 1927, la Caisse Centrale a clôturé son vingt-cinquième exercice. Durant les dix premières années de son existence, elle eut à souffrir de la disette de capitaux et se trouva par là sous la dépendance des banques. Elle n'avait que 10,000 francs de réserves à la fin de 1912 et ne réalisa que fr. 100,84 de bénéfice cette année-là. Un élargissement de la marge des taux et la plus stricte économie améliorèrent la situation; la confiance grandissante des Caisses locales produisit une augmentation croissante des dépôts et permit enfin de réaliser dans les premières années de la guerre l'indépendance complète poursuivie déjà par M. le curé Traber et à laquelle on aspirait avec ardeur. C'est en 1918 et 1919, lorsque les bénéfices sur les papiers-valeurs vinrent commencer à améliorer les résultats des exercices que l'ascension fut la plus rapide. Ce qui caractérise ce premier quart de siècle, c'est cette ascension résultant d'un travail laborieux, énergique et constant qu'a produit cette institution solidement établie, en parfaite santé et qui s'est acquise au dehors de l'estime et la considération. C'est grâce à la Caisse Centrale que les révisions ne coûtent aux Caisses locales qu'environ un tiers du montant des frais qu'elles occasionnent. C'est à elle que nous devons d'avoir pu acquérir le bâtiment de l'Union, édifice très simple, mais parfaitement conforme à sa destination avec sa chambre forte, répondant aux exigences modernes. C'est la Caisse Centrale qui a permis à notre organisation d'entreprendre le commerce des papiers-valeurs et de participer au grand marché monétaire, et quoique les chiffres d'affaires de notre Centrale soient modestes en comparaison de ceux des grandes banques, nous pouvons cependant prétendre qu'elle a atteint en grande partie les buts que se proposaient ses fondateurs et qu'elle a délivré les Caisses du souci de se procurer du crédit et de placer avantageusement et sûrement leurs disponibilités. Le fait que la Caisse Centrale n'a subi aucune perte sur tous les prêts effectués et les crédits accordés, n'a eu aucun procès et aucune poursuite à engager pour son propre compte pendant ces 25 ans, ce fait prouve bien que son administration a été conduite avec prudence et fermeté. Il montre aussi que les statuts élaborés en 1902 et demeurés dès lors sans changement notable ont fait leurs preuves et qu'ils furent aussi fidèlement observés. La Caisse Centrale s'efforcera aussi à l'avenir de briller moins par de grands nombres que d'avancer avec précaution et sûreté, afin d'acquérir une puissance qui assure l'existence de toute l'organisation pour le bien de l'ensemble des intéressés. Un service de révision bien ordonné et une Caisse Centrale puissante seront aussi à l'avenir les piliers de l'édifice; d'eux dépendent essentiellement le progrès et la prospérité de l'Union et des Caisses.

Lors de l'assemblée générale de l'année dernière, vous avez pris position par un vote formel, Messieurs les délégués, contre une décision du gouvernement argovien qui voulait interdire aux communes de ce canton de faire des dépôts auprès des Caisses Raiffeisen. Nous avons la grande satisfaction de pouvoir constater aujourd'hui que cette décision a été rapportée, que les Caisses argoviennes ont fini par obtenir justice après de nombreuses années d'efforts et que cela crée un précédent qui exercera une influence dans d'autres cantons. Les discussions publiques qui ont eu lieu à cette occasion à propos des Caisses Raiffeisen montrent que l'on n'ignore plus notre mouvement, mais que l'on en tient compte de plus en plus, ainsi que des vœux que nous pouvons émettre. Pour la première fois aussi depuis l'existence de l'Union, notre voix a été entendue dans l'élaboration d'une loi fédérale. Sur deux points, les demandes que nous avons présentées, lors de la révision des dispositions concernant le timbre et l'impôt fédéral sur les coupons, ont été prises en considération, ce qui représente pour nos Caisses un avantage matériel se traduisant par un gain annuel de fr. 15,000; les parts sociales des petites associations coopératives dont le capital social ne dépasse pas fr. 10,000, seront à l'avenir exonérées du droit de timbre et les dépôts à terme faits par les Caisses affiliées auprès de la Centrale seront exempts du timbre et libérés de l'impôt sur les coupons qu'ils payaient jusqu'ici.

Ainsi, nous avons le plaisir d'enregistrer en ce vingt-cinquième exercice, des succès au-dehors comme à l'intérieur, ce qui doit remplir de satisfaction aussi bien les fondateurs de 1902 que tous les collaborateurs passés et présents de l'œuvre Raiffeiseniste suisse. Nous adressons l'expression de notre reconnaissance la plus sincère au créateur de l'idée Raiffeiseniste, au père Raiffeisen qui a répandu dans le monde, la mise en pratique de la grande pensée chrétienne de la solidarité. Nous exprimons notre reconnaissance et notre plus haute estime au très honoré doyen Traber, le champion du Raiffeisenisme en Suisse, qui a répandu dans notre patrie la semence de Raiffeisen. Nous remercions aussi ceux qui ont disparu et les dirigeants actuels de nos 450 Caisses qui ont contribué au succès de cette œuvre en travaillant pendant des années ou des dizaines d'années sans rétribution comme membres de Comités ou de Conseils de surveillance avec de modestes honoraires comme caissiers; nous les remercions de leur désintéressement, de leur solidarité, de leur fidélité à l'Union, et de leur confiance dans sa direction. Réjouissons-nous des résultats obtenus, continuons à élever sur cette base solide, l'édifice de notre Union et faisons en sorte que nos Caisses Raiffeisen de crédit et d'épargne deviennent toujours plus un facteur agissant pour le bien de la population de nos campagnes et de la patrie tout entière.

Rapport du Conseil de Surveillance de l'Union

présenté à la XXVme Assemblée Générale, à St-Gall, le 9 juillet 1928, par M. le Dr STADELMANN, vice-président.

——o——

Monsieur le Président,

Messieurs les délégués, chers Raiffeisenistes,

Votre participation toujours plus forte, à notre Congrès annuel, prouve l'intérêt croissant que vous portez à l'Union et à sa Caisse Centrale. Cette année, notre assemblée générale coïncide avec la Fête Commémorative du XXVme Anniversaire de la fondation de notre organisation, et vous êtes venus plus nombreux que jamais, de tous les confin de notre chère Patrie, pour prendre connaissance de la situation de notre Union et de sa Caisse Centrale.

L'Assemblée générale est l'occasion qui est annuellement

offerte aux sociétaires — les Caisses affiliées — de se réunir pour prendre connaissance des rapports de la Direction et de l'Administration sur l'activité déployée durant l'exercice écoulé et sur le développement de notre organisation. De son côté, le Conseil de surveillance a pour tâche de contrôler l'activité générale du Comité de direction du Bureau Central, et de faire rapport à l'Assemblée générale.

Afin de pouvoir faire coïncider la fête commémorative de l'Union avec l'Assemblée générale, un renvoi de cette dernière a été nécessaire. Il a été possible de ce fait de soumettre aux Caisses avant l'Assemblée générale, le rapport annuel de l'Union avec la tabelle-statistique des Caisses Raiffeisen suisses.

Ainsi, les Sections auront pu se renseigner de façon absolument fondée sur l'activité de l'Administration et sur le développement du mouvement Raiffeiseniste en Suisse. Dans son rapport de gestion, le Comité de direction vous a déjà présenté les chiffres principaux de l'Union et des Caisses affiliées, ce qui me permet de ne pas y revenir. Je me bornerai seulement à toucher en passant les quelques points suivants:

L'administration générale s'est effectuée de façon absolument normale. Les Comités Centraux et le Bureau de l'Union ont travaillé en parfaite harmonie, leur activité a été de ce fait fructueuse. Le Comité de direction a liquidé les affaires courantes dans quatre laborieuses séances, dont trois eurent lieu en commun avec le Conseil de surveillance. En plus des trois séances précitées, le Conseil de surveillance a encore tenu deux réunions particulières; il a aussi, conformément aux prescriptions statutaires, effectué plusieurs révisions et contrôles auprès du Bureau de l'Union pour surveiller la marche courante des affaires. Nous avons senti dans ces occasions la nécessité d'ordonner par le moyen d'un règlement d'exécution particulier, les attributions de l'Administration générale de l'Union, de la Caisse Centrale et du Service des révisions. L'étude d'un semblable règlement a déjà commencé, et un projet sera présenté en temps utile à l'approbation de l'Assemblée générale. Il faut cependant bien se rendre compte qu'un règlement ne peut suffire à lui seul pour assurer le succès et la marche régulière d'une entreprise. Qu'est-ce qu'un règlement si l'esprit manque! Or, nous pouvons affirmer avec satisfaction et sans mesquine prétention que l'esprit qui règne aujourd'hui dans l'Union est excellent. Nous possédons en M. Stadelmann, l'administrateur de la Caisse Centrale, un directeur consciencieux, compétent et actif de notre Bureau Central. Il possède également en M. Heuberger, le secrétaire de l'Union, un collaborateur éminent, qui dirige adroitement le Secrétariat et les travaux de révision des Caisses. L'esprit des chefs anime aussi tout le personnel du Bureau Central. C'est ce bon atmosphère qui permet la modicité des frais généraux que le Comité de direction a déjà fait ressortir, et qui fait que le même personnel a pu encore accomplir toute la besogne malgré l'augmentation du travail. La Direction et le personnel du Bureau Central méritent pour leur laborieux travail, les remerciements et la reconnaissance non seulement des organes centraux, mais aussi de l'Assemblée générale et de la communauté Raiffeiseniste suisse entière.

Le succès du travail accompli trouve une juste manifestation dans les résultats du développement extérieur et intérieur de l'Union et de sa Caisse Centrale. C'est principalement dans l'augmentation du nombre des Caisses et la majoration du chiffre des membres que se traduit particulièrement le développement extérieur de l'Union.

Quant au développement intérieur, il ne cède aucunement le pas à cette magnifique extension et nous pouvons constater cette année encore un raffermissement général des Caisses Raiffeisen Suisses. Grâce à la confiance croissante dont elles disposent, nos organisations ont obtenu de nouveaux capitaux et le chiffre du bilan total de toutes les Caisses s'est élevé de 20 millions de francs environ, passant de fr. 176 à 196 millions. Le mouvement général des affaires est aussi de 50 millions supérieur à celui de l'an dernier et atteint presque un demi milliard. Cette situation heureuse a permis de répondre, dans le cadre des statuts, à tous les besoins courants des membres, en crédit d'exploitation. Cependant ce n'est pas seulement dans les chiffres des capitaux confiés aux Caisses que nous pouvons dégager tout le résultat de la collaboration et de la solidarité de la communauté Raiffeiseniste suisse en ces temps difficiles. Les bénéfices réalisés et les réserves accumulées parlent aussi un langage expressif. Si vous parcourez la liste des bénéfices réalisés l'an dernier, vous rencontrerez des chiffres de 10.—, 100.— et 1,000.— francs, exceptionnellement des chiffres de fr. 10,000.—. C'est l'addition de toutes ces modestes sommes qui forme le bénéfice total de 600,000 francs qui a été réalisé par les Caisses suisses. C'est aussi de tous ces petits apports annuels que se constituent les réserves particulières des Caisses qui atteignent aujourd'hui 5 et demi millions, et qui dans peu d'années s'élèveront à 10, 20 millions. Ces réserves appartiennent à la population rurale et travaillant exclusivement au profit de cette dernière. La plus élémentaire réflexion permet de se rendre compte combien les principes de Raiffeisen sont justes et actuels pour la défense des intérêts particuliers; les Caisses Raiffeisen constituent vraiment un appui puissant pour les populations rurales et les classes moyennes.

Aussi faut-il que ces principes de Raiffeisen soient toujours rigoureusement appliqués et observés. C'est là le premier et le plus important devoir des organes des Caisses et des caissiers. Veillez, vous tous qui assumez la responsabilité de la gestion d'une Section, à ce que ces nobles principes soient toujours rigoureusement observés. Les révisions de l'Union doivent aussi tendre à maintenir cet esprit. Messieurs les délégués, ce n'est pas par esprit de chicane ou d'entêtement mais c'est par devoir que les réviseurs cherchent partout, minutieusement, tout ce qui peut porter atteinte aux principes fondamentaux et aux prescriptions statutaires. C'est la fidélité inébranlable aux principes Raiffeiseinistes qui a assuré la prospérité actuelle de notre œuvre. C'est aussi cette fidélité qui assurera son épanouissement futur.

Durant l'année écoulée, nos réviseurs compétents et consciencieux ont effectués 311 révisions, ce qui revient à dire que le 72 pour cent des Caisses affiliées ont été inspectées. Ce pourcentage ne devra jamais être inférieur. Au contraire, on devra s'appliquer à l'augmenter, et dans ce but les organes de l'Union ont fait appel à un nouveau réviseur qui a déjà commencé son activité.

Dans son rapport, le Comité de direction vous a déjà présenté la somme que la Caisse Centrale a sacrifiée pour la révision des Caisses locales, et la sauvegarde des intérêts généraux de ces dernières: 52,000 francs ont été dépensés dans ce but. Or, de cette somme fr. 12,000 seulement ont été mis à la charge des Caisses. Donc, l'Union a sacrifié 40,000 francs dans l'intérêt absolu des Caisses locales. C'est pour nous un plaisir de vous faire cette communication qui vous réjouira sans doute. Mais nous pouvons encore vous faire une autre communication relative aux révisions qui a encore plus de poids que ces chiffres si appréciables soient-ils. Les organes directeurs de l'Union ont fait contrôler et juger le Service des révisions de l'Union par un Office professionnel neutre et indépendant. Ce fut donc une révision des révisions. M. le directeur Muller de la Société Fiduciaire et de Révision (S.A.), à Zoug s'est chargé de cette tâche et a participé à un certain nombre de révisions. Il a donné un rapport succinct de ses constatations et déposé son jugement sur la façon de travailler des réviseurs de l'Union. Voilà comment il s'exprime à ce sujet dans son rapport au Conseil de surveillance:

« D'une façon générale, je me plais à constater que les » révisions des Caisses par l'instance de votre Union, s'effec- » tuent de façon étendue et compétente, et qu'elles atteignent » pleinement le but qu'elles poursuivent. Le rapport spécial » qui est dressé après les révisions, rapport qui est présenté » aux organes responsables de la Caisse inspectée et est » examiné ensuite par la Centrale, est logiquement absolu- » ment nécessaire. Ce rapport est toujours rédigé de façon » objective et complet comme nous avons pu le constater. » L'exécution de révisions étendues et appropriées auprès des » Caisses affiliées est une question vitale pour l'Union. De » la façon dont ces révisions sont effectuées par des profes- » sionnels dépend la prospérité des Caisses et de l'Union. » J'ai la conviction que les inspections effectuées par les fonc- » tionnaires de l'Union remplissent pleinement le but qu'elles » poursuivent, spécialement par le fait que la Direction et » le Secrétariat de l'Union (qui fonctionnent comme instance » dirigeante pour les réviseurs) examinent le résultat des révi- » sions et ordonnent les mesures utiles pour combler les » lacunes relevées ».

Nous vous prions, Messieurs les délégués, de prendre note de ce jugement flatteur exprimé sur les révisions de l'Union et de cette appréciation donnée concernant leur importance et leur nécessité.

J'arrive maintenant aux comptes de la Caisse Centrale pour 1927. Cette année encore, la révision du bilan et de l'administration générale a été confiée à la Société Fiduciaire et de Révision, à Zoug, qui a présenté au Conseil de surveillance un rapport étendu et succinct de ses constatations. Une délégation du Conseil de surveillance a aussi assisté l'inspecteur dans son travail et a pu, appuyé par les renseignements techniques et professionnels donnés, se faire une idée complète de la marche des affaires et entrer dans tous les détails des comptes annuels. Le rapport de la Société Fiduciaire s'exprime de façon satisfaisante sur les constatations générales qui ont été faites.

Une attention particulière est apportée, lors des révisions, à la question de la liquidité de la Caisse Centrale. Ce n'est pas sans raison. Une bonne réserve de capitaux disponibles assure la capacité de paiement des Caisses affiliées. S'il est agréable pour les Sections de pouvoir déposer simplement auprès de la Centrale leurs capitaux momentanément sans emploi, c'est aussi précieux pour elles, lorsqu'elles manquent de fonds, de savoir que l'Union peut répondre à tous leurs besoins avec rapidité et sûreté. Dans ce but la Caisse Centrale doit alors garder des disponibilités à vue en quantité plus considérable que ce n'est nécessaire auprès d'une banque ordinaire. Nous pouvons vous affirmer ici que la proportion de capitaux liquides dont dispose la Centrale est excellente et qu'elle s'est encore améliorée depuis l'an dernier.

Le résultat de l'exercice 1927 peut donner pleine satisfaction. C'est là aussi ce que le directeur Müller constate dans son rapport: «Cette année encore, c'est le produit des transactions des fonds publics qui a contribué de façon marquante au beau résultat obtenu. La marge qui existe entre les taux-débiteurs et créanciers appliqués aux Caisses est si minime qu'il est hors de doute qu'elle serait impuissante à elle seule pour assurer à l'Union un rendement suffisant».

Nous devons nous appliquer à maintenir cette marge modeste entre les taux-débiteurs et créanciers, c'est-à-dire à payer des taux élevés aux Caisses pour leurs placements et à ne réclamer que des conditions modestes pour les crédits accordés. Je puis vous affirmer que les efforts constants de l'Administration Centrale et du Comité de direction tendent vers ce but. Cependant il y a là aussi une limite que les statuts fixent eux-mêmes lorsqu'ils exigent que la Caisse Centrale soit administrée commercialement. Dans cet ordre d'idées, il faut donc qu'un apport annuel suffisant puisse être fait aux réserves. N'est-il pas logique qu'ensuite du développement croissant des Caisses affiliées, la Caisse Centrale s'affermisse aussi et augmente ses réserves ? Le résultat favorable du dernier exercice permet cette année encore de payer aux Caisses l'intérêt maximum statutaire de 5 pour cent sur leurs parts d'affaires à l'Union et de verser encore fr. 60,000 aux réserves. Le fonds de réserves atteindra 300,000 francs, chiffre qui est certes déjà fort appréciable, mais qui doit pourtant être taxé de modeste si on le met en rapport avec la somme du bilan. Les réserves ne constituent que le 1,5 pour cent du bilan. Or, vous savez tous quel rôle important joue le fonds de réserves pour affermir la situation d'une Caisse et augmenter la capacité d'action pour le bien des sociétaires. Les conjonctures sont les mêmes auprès de la Caisse Centrale. Le fonds de réserves affermit la situation de l'Union, lui aide à travailler et lui permet ainsi d'augmenter les avantages qu'elle procure à ses sociétaires, les Caisses locales. La solidarité et la collaboration des Caisses locales entr'elles conduiront au succès croissant de l'Union et à la prospérité des organisations Raiffeisenistes suisses.

Au surplus, je m'en réfère au rapport du Conseil de surveillance qui a été publié dans le rapport annuel: les comptes annuels et le bilan concordent avec les différents livres de la comptabilité. Nous nous sommes également assurés de la présence et de la valeur des garanties des comptes et n'avons aucune remarque à formuler. Le portefeuille des fonds publics est composé exclusivement de titres indigènes de premier choix; il ne contient aucune valeur étrangère.

Messieurs les délégués,

Le Conseil de surveillance vous propose donc:

1° d'adopter les comptes et bilan, ainsi que le compte de profits et pertes de la Caisse Centrale tels qu'ils sont présentés et d'en donner décharge aux organes responsables,

2° d'utiliser le bénéfice net réalisé pour la répartition d'un intérêt de 5 pour cent aux parts d'affaires, soit fr. 65,000, de verser fr. 60,000 aux réserves et de reporter le solde de fr. 5,449,27 à compte nouveau;

3° d'exprimer au Comité de direction, aux fonctionnaires, aux réviseurs et à tout le personnel du Bureau Central, des remerciements pour le travail consciencieux accompli.

Raiffeisen — L'œuvre au point de vue pratique

Allocution prononcée par M. A. GOLAY, membre du Comité de Direction de l'Union, à Molondin, lors de la Fête commémorative du XXVme anniversaire de l'Union, à St-Gall, le 10 juillet 1928.

A l'occasion de la Fête Fédérale de Chant qui s'est ouverte à Lausanne la semaine dernière et attire ces jours des foules de chanteurs et d'auditeurs dans notre capitale vaudoise, notre compositeur Gustave Doret, l'auteur de la «Prière du Rütli», a pris pour thème un article de journal ce vers de Schiller :

„Alle Menschen werden Brüder!"
„Tous les hommes deviennent frères!"

En constatant la somme d'efforts, de dévouement et de désintéressement collectif qu'exige la préparation de ces joutes pacifiques où les sociétés de chant de toutes les parties de la Suisse vont rivaliser d'ardeur et faire entendre des flots d'harmonie tout à tour suaves et puissants, Doret montre l'influence bienfaisante qu'exerce l'art du chant sur ceux qui le pratique ensemble, et sans répéter l'adage bien connu: «les cœurs sont bien près de s'entendre quand les voix ont fraternisés; il forme le vœu que «bientôt tous les chanteurs de Suisse, sans exception, s'unissent dans un seul élan de bonne volonté pour la venue du règne de la fraternité humaine».

Nous pouvons n'est-il pas vrai, nous associer pleinement à ce vœu en adressant une pensée à cette grande manifestation musicale et patriotique qui coïncide avec notre Jubilé et qui, en rassemblant au centre de la Suisse romande des milliers de citoyens de tous les cantons. doit contribuer à rapprocher les Confédérés et à resserrer les liens qui les unissent.

Mais nous pouvons faire plus et mieux que d'approuver simplement ce vœu de Doret, nous pouvons nous l'approprier ou plutôt le formuler pour notre compte à l'égard de l'œuvre qui nous réunit ici et qui, tout aussi bien que la musique, peut et doit contribuer à la venue de la fraternité humaine. C'est bien là, d'ailleurs, ce que le bourgmestre Raiffeisen s'est proposé en créant ses sociétés de Caisses de Prêts, c'est ce qui fut le but suprême de son activité bénie, c'est l'idéal qu'il s'efforça toujours de poursuivre et vers lequel tous ceux qui se réclament de son nom doivent tendre constamment à s'élever.

Nous pouvons pour cela prendre en exemple ces sociétés de chant qui s'en vont concourir sur les bords du Léman. Pour arriver aux magnifiques résultats que l'on constate de nos jours, pour parvenir à exécuter, avec un équilibre et une fusion des voix, une précision dans le rythme et un ensemble admirables, les œuvres populaires ou celles des grands maîtres, et à en donner ces auditions qui vous saisissent et vous transportent dans les hautes régions de l'art pur et de la pure beauté; ces sociétés ont dû imposer à leurs membres une sévère discipline, une fréquentation régulière et assidue des séances. Les chanteurs ont dû s'astreindre depuis longtemps à un travail intense et persévérant, consacrer bénévolement leur temps et leurs peines à cet effort en commun et subordonner leur propre personnalité à la collectivité, car il ne suffit pas de savoir bien chanter pour être un bon élément dans une société chorale, il faut aussi ne pas vouloir faire briller ses talents personnels aux dépens de l'en-

semble, mais consentir à les faire concourir uniquement à l'effet que le chœur tout entier doit produire; il faut renoncer à chercher des succès individuels et n'avoir en vue que le résultat à atteindre en commun. Les membres de ces sociétés font ainsi preuve de dévouement, de désintéressement, d'esprit de renoncement et de sacrifice pour l'honneur de leur drapeau, et cela, par amour pour l'art vocal. Ces milliers de chanteurs qui se rendent à Lausanne ces jours sont tous animés, à des degrés divers, d'un même sentiment: l'amour du chant et c'est parce qu'ils mettent tout leur cœur dans l'exécution des morçeaux qu'ils arrivent à en donner des interprétations admirables.

En leur adressant d'ici un salut fraternel, nous pouvons les féliciter sincèrement de leur beau et bon travail, grâce auquel l'art musical a réalisé d'immenses progrès dans notre pays.

Si nous nous plaisons à relever l'exemple d'activité désintéressée, de discipline librement consentie et fidèlement observée, d'abnégation et de dévouement dont les membres des sociétés de chant font preuve, c'est que ces vertus sont précisément aussi à la base de nos associations de crédit mutuel et devraient se rencontrer également chez tous leurs membres. C'est sur le travail désintéressé des Comités et sur le dévouement et la fidélité des caissiers autant que sur l'observation scrupuleuse de la discipline imposée par les prescriptions des statuts et le renoncement aux participations aux bénéfices et aux dividendes alléchants, que reposent le développement et la prospérité de nos Caisses. C'est sur ces bases-là qui après bien des recherches, Raiffeisen est arrivé à fonder ses sociétés de Caisses de Prêts et à formuler ses principes qui ont fait leurs preuves depuis bientôt trois quarts de siècle, mais qui resteraient lettres mortes s'ils n'étaient animés du souffle de l'esprit, c'est-à-dire si leur application n'était inspirée par un sentiment noble et élevé. Comme dans les sociétés de chant que nous avons évoquées, le dévouement et le désintéressement se refroidiraient bien vite, la discipline se relâcherait et l'activité se trouverait paralysée ou cesserait bientôt, si le sentiment qui en est le mobile, l'amour du chant, venait à disparaître du cœur des chanteurs, de même, nos Caisses de Crédit Mutuel deviendraient incapables de remplir leur mission si le sentiment qui doit inspirer leurs dirigeants venait à faire défaut, ce sentiment qui animait si puissamment le fondateur de l'œuvre et qu'il nommait l'amour du prochain.

Il peut paraître étrange au premier abord de vouloir mêler le sentiment aux questions éocnomiques ou aux affaires financières. Cela se conçoit encore, dira-t-on, dans les questions d'art et l'on comprend qu'il faut nécessairement par exemple être animé de l'amour du chant pour se livrer à cet art et s'astreindre à le cultiver en société. Mais quand il s'agit d'affaires et de questions d'argent, qu'est-ce que le sentiment peut bien avoir à faire là, à moins que ce ne soit ce sentiment de bas étage que l'on nomme l'amour de l'argent ?

Eh bien, c'est précisément un des grands mérites de Raiffeisen d'avoir eu cette idée géniale d'appliquer l'amour du prochain au commerce de l'argent et de l'avoir réalisée; c'est en indroduisant ce sentiment dans un domaine où il semble n'avoir que faire et en l'opposant à l'amour de l'argent pour ainsi dire, un contrepoids à l'égoïsme et à l'intérêt, que le grand philanthrope allemand a réussi à insuffler la vie à ses institutions. Au point de vue économique, celles-ci ont tenté de rétablir l'équilibre, rompu auparavant, entre les bénéfices ou les profits des prêteurs et les charges des emprunteurs. Mais en poursuivant ainsi un but économique et pour pouvoir atteindre ce but même, elles visent aussi à exercer une action morale et ce que forme la caractéristique de ces institutions, c'est l'inspiration qui les anime, qui leur fait chercher à réaliser l'équité, la justice et la solidarité, à empêcher qu'une classe sociale s'enrichisse aux dépens d'une autre et à réunir sur un pied d'égalité des gens aisés et des moins fortunés pour soutenir ces derniers, leur aider à améliorer leur situation matérielle et à s'élever spirituellement et moralement. Pour cela, c'est l'amour du prochain ou autrement dit la charité chrétienne qui doit être le mobile inspirant toute la conduite et l'administration d'une Caisse Raiffeisen.

Des esprits avisés, mais que les expériences de la vie ont rendus sceptiques, ne manquent de dire: « Oui, tout cela est bien beau en théorie, mais c'est irréalisable en pratique, autrement dit, c'est de l'utopie ». Le père Raiffeisen lui-même a entendu de tels propos, puisqu'on raconte qu'ayant eu l'occasion d'exposer ses principes au prince de Bismark, celui-ci lui demanda : « Vous croyez donc que vos idées soient réalisables ? Et sur la réponse affirmative de Raiffeisen, Bismark de conclure: « Alors vous êtes un bel optimiste ! Le monde est beaucoup trop mauvais pour de pareilles idées ! »

Voilà quelle était l'opinion d'un homme dont on put dire à un moment donné qu'il dirigeait la politique européenne et qui devait par conséquent connaître le monde; et maintenant, cet homme, un instant tout puissant, n'est plus, mais les idées qu'il déclarait irréalisables n'en sont pas moins entrées dans la réalité et n'en ont pas moins fait leur chemin dans le monde, puisqu'aujourd'hui l'on compte dans les principaux pays des deux hémisphères plus de 80,000 associations de crédit du système Raiffeisen, dont le quart, soit environ 20,000, dans la propre patrie de l'homme d'Etat allemand. Ces Caisses forment le plus fort contingent d'associations coopératives répandues dans le monde comme l'a reconnu M. Albert Thomas, directeur du Bureau International du Travail quand il a déclaré en 1924 que « l'extension des sociétés coopératives qui suivent les principes de Raiffeisen et s'adaptent aux différentes circonstances sur toute la terre est un fait qui mérite une sérieuse attention ». Ce fait démontre d'une façon péremptoire l'erreur des sceptiques qui traitaient d'utopies les idées du généreux philanthrope rhénan et donne un démenti formel à ceux qui prétendaient que ces idées étaient inapplicables à notre pauvre monde, ainsi qu'aux matérialistes pour lesquels les affaires sont les affaires et ne doivent pas être gênées ou entravées par des scrupules de conscience ou des questions de sentiment.

Pour que les Sociétés de Caisses de Prêts, fondées en Rhénanie dès 1864 aient surmonté toutes les difficultés qu'elles ont rencontrées, pour qu'elles aient triomphé des préventions, des méfiances des oppositions qu'elles provoquèrent, bien plus, pour qu'à leur exemple des associations pareilles se soient fondées non seulement dans leur pays d'origine, mais dans le monde entier, pour que ces Caisses se multiplient et se développent encore comme nous le voyons aujourd'hui, il faut bien qu'il y ait eu, dès l'origine, dans ces institutions, un « principe vital », comme un germe fécond, se développant, se reproduisant et se propageant sous l'action d'une force impulsive irrésistible. Ce principe de vie, c'est, nous le répétons, ce noble sentiment que Raiffeisen appelait l'amour du prochain, qu'il a su communiquer aux membres de ses associations parce qu'il en était tout pénétré lui-même et qu'il le répandait tout autour de lui. Nous insistons fortement sur ce point, parce que nous avons cette conviction que c'est cela surtout qui a fait la force de Raiffeisen et du mouvement Raiffeiseniste dans tous les pays et qui peut encore assurer le développement et le progrès de cette œuvre dans l'avenir. C'est là aussi, croyons-nous, ce qui distingue essentiellement le bourgmestre rhénan de tous les autres fondateurs d'organisations coopératives. Un journaliste suisse écrivait l'année dernière: Au sein du mouvement coopératif, le nom de Raiffeisen occupe une place à part; il incarne une idée, il concentre en soi toute la profondeur et toute l'étendue de l'idée d'association et de coopération, ce qui ne se retrouve chez aucun des autres grands fondateurs d'associations coopératives, non plus que chez leurs successeurs. Le nom de Raiffeisen n'est pas seulement un programme de défense personnelle dans le domaine du crédit rural ou dans celui de l'achat et de la vente de matériel et de produits agricoles: Le nom de Raiffeisen a un sens tout particulier qui distingue celui qui l'a porté de tous les autres coopérateurs. Raiffeisen est unique dans l'histoire économique... » Cela est parfaitement vrai. Raiffeisen est unique dans l'histoire économique parce qu'il n'a pas seulement élaboré un système coopératif plus ou moins ingénieux ou très bien agencé, mais parce qu'il a animé ce système du souffle de son esprit, parce qu'il y a mis de son cœur, nous devons dire même tout son cœur et qu'il l'a pénétré de cet amour du prochain dont il a donné un admirable exemple. Voilà ce qui fait la grandeur de cet homme, ce qui le place au nombre des bienfaiteurs de l'humanité et rend son nom impérissable. Voilà pourquoi nous évoquons en ce jour son souvenir et nous lui apportons, nous tous, membres des Caisses Raiffeisen Suisses,

le hommage de notre admiration et de notre profonde reconnaissance pour l'œuvre qu'il a fondée et pour l'exemple qu'il nous a donné.

Si c'est d'abord au fait que Raiffeisen a donné la première impulsion au mouvement coopératif dans le domaine du crédit agricole, que nous devons d'être réunis à St-Gall aujourd'hui, c'est aussi surtout grâce à ce que ce mouvement a été implanté dans notre patrie. Le nom de Raiffeisen, en effet, en appelle irrésistiblement, pour nous Suisses, un autre que vous avez tous sur les lèvres, Mesdames et Messieurs, celui du vénérable doyen Traber de Bichelsee, le promoteur du mouvement Raiffeiseniste en Suisse.

Ce n'est cependant pas Monsieur le curé Traber qui a introduit dans notre pays les idées du père Raiffeisen. D'autres dont nous ne pouvons rappeler ici que les principaux, l'ont fait avant lui. Dans la Suisse allemande, ce furent: le Dr Kraemer, de Zurich, qui exposa ces idées déjà en 1877 à la Société Suisse d'Agriculture, et A. Hofstetter, qui les présentaient en 1880 à la Société des Paysans du canton de Lucerne, puis le conseiller national et conseiller d'Etat, de Steiger, qui provoqua la fondation des deux premières Caisses Raiffeisen Suisses, en 1886 et 1887, et qui traita ce sujet la même année devant la Société Suisse d'Utilité Publique. En Suisse romande, le nom de Raiffeisen retentit dans la salle du Grand Conseil Vaudois déjà en 1891 et M. P. Gilliéron-Duboux, chef du Service de Statistique à l'Institut Agricole étudia et fit connaître son système avant 1900. Mais aucun de ces honorables citoyens ne pourrait revendiquer le titre de promoteur du mouvement Raiffeiseniste en Suisse; ils en furent, si l'on veut, les précurseurs, mais l'initiateur et l'auteur véritable en est incontestablement M. le curé Traber, parce que c'est bien de Bichelsée et non d'ailleurs que ce mouvement est parti. C'est que, tandis que ses prédécesseurs se bornèrent, peut-on dire, à recommander la fondation de Caisses Raiffeisen, et à en exposer théoriquement l'utilité et les avantages, lui fonda d'abord sa Caisse de Bichelsée, prit en mains personnellement sa direction pour montrer que l'idée était pratiquement réalisable, puis il chercha sans tarder à en fonder d'autres et à grouper enfin ces jeunes institutions en un faisceau capable d'assurer leur existence et de garantir leur avenir. Non content de prêcher seulement par la parole, (qui demeure lettre morte si rien ne lui succède), il a agi par l'exemple et c'est ainsi par l'action qu'il a créé l'œuvre que nous célébrons aujourd'hui en nous réjouissant de son développement magnifique. Et ici encore si nous cherchons la raison du succès de cette œuvre, nous la trouvons dans le mobile qui animait son auteur: ce n'était ni l'ambition, ni l'intérêt personnel, fruits de l'égoïsme, c'était, comme chez Raiffeisen, son amour du prochain, sa charité chrétienne que sut trouver là une occasion de se manifester, de s'exercer utilement et avec efficacité. C'est parce que l'humble curé de Bichelsée a saisi les idées du bourgmestre westphalien non seulement avec son intelligence, mais aussi et surtout avec son cœur de patriote et de chrétien qu'il lui a été donné de pouvoir les réaliser, les implanter dans notre pays et donner ainsi la première impulsion au mouvement Raiffeiseniste suisse dont il s'est fait l'apôtre pendant de nombreuses années. S'il a pu, dans l'accomplissement de cette tâche, déployer une énergie extraordinaire et faire preuve d'un désintéressement et d'un dévouement admirables, c'est qu'il y avait mis, comme Raiffeisen, tout son cœur rempli de l'amour de Dieu et de l'amour du prochain qui seuls sont capables de produire des œuvres bonnes et durables.

Si nous relevons les nobles sentiments qui animaient M. le curé Traber, ce n'est pas pour exalter l'homme qui pourrait en être froissé dans sa modestie et son humilité, mais pour rendre hommage à l'esprit qui lui a inspiré son initiative et l'a animé dans son activité bénie. Cette œuvre qu'il a fondée est maintenant en plein épanouissement et se présente aujourd'hui comme une de ces superbes floraisons que la nature, au printemps offre souvent à notre admiration. L'on peut bien dire qu'elle s'est développée d'une façon surprenante pendant ce premier quart de siècle, si l'on considère que les dépôts confiés à la seule Caisse villageoise de Bichelsée, ouverte au début de 1900, se montent actuellement à près de deux millions, et que les 450 Caisses, qui se sont fondées à son exemple et groupées dans notre Union disposent de plus de 190 millions de francs pour les mettre au service de notre agriculture nationale.

On comprend qu'en présence d'un pareil développement de la première institution qu'il a fondée il y a 28 ans et de notre organisation nationale qu'il a créée ensuite, M. le curé Traber soit étonné lui-même, et que la multiplication du nombre des Caisses et de leurs membres, l'augmentation contiuue des chiffres d'affaires et des bilans et l'accroissement des réserves dépassent tout ce qu'il avait osé penser ou imaginer au début.

Nous sommes particulièrement heureux de ce qu'il puisse assister aujourd'hui à cette manifestation et contempler l'épanouissement de l'oeuvre qu'il avait entreprise et dirigée. Nous partageons la joie qu'il doit ressentir en face du couronnement de ses efforts et de la prospérité des institutions dont il a doté notre pays. En ce jour, tous les Raiffeisenistes suisses s'associent à cette joie et éprouvent aussi un sentiment de profonde gratitude envers les artisans de cette belle oeuvre et tout particulièrement envers son fondateur et je suis certain de me faire l'interprète de mes compatriotes vaudois en disant que nous aussi, Suisses romands et protestants, nous nous joignons d'un coeur sincère à l'hommage rendu à M. le curé de Bichelsee.

Dans le bel article qu'il a bien voulu écrire pour le numéro de fête de notre journal, M. Traber déclare qu'il a vu dans nos Caisses suisses des exemples magnifiques de désintéressement et de dévouement à la collectivité et l'on sent que c'est cela qui le réjouit le plus dans le développement de son oeuvre.

Si donc nous voulons lui témoigner notre reconnaissance de la meilleure manière, il nous faut nous inspirer de son exemple, retenir ses enseignements et ses exhortations à demeurer fidèles aux principes posés à la base de nos institutions et nous laisser pénétrer de l'amour de Dieu et du prochain pour être rendus capables de travailler à cette oeuvre avec toujours plus d'ardeur, de désintéressement, de zèle et de dévouement.

Ce sont là les mobiles qui doivent nous pousser en avant et en haut, pour que la marche ascensionnelle de nos associations se poursuive dans l'avenir comme elle s'est accomplie dans le passé, sous la bénédiction d'En haut, et nous pourrons être certains de contribuer ainsi pour notre part, dans notre petite patrie suisse, à la venue du règne de la fraternité humaine!

La question du placement des fonds pupillaires
auprès des Caisses Raiffeisen du canton de Zurich

Dans certains cantons où un grand nombre de Caisses Raiffeisen exercent leur activité depuis plusieurs décades et donnent ainsi des preuves éclatantes de la solidité de leurs bases, les Gouvernements émettent encore des doutes au sujet des garanties qu'offrent ces coopératives de crédit à responsabilité illimitée des sociétaires. Il n'en est pas de même dans le canton de Zurich, où n'existent cependant que trois Caisses Raiffeisen. Le Gouvernement de ce canton vient de se déclarer franchement en leur faveur, et son prononcé qui a fait partout une impression profonde est d'autant plus significatif qu'il a été émis lors d'un recours, et qu'il désavoue directement le point de vue étroit d'une autorité de district.

Il s'agissait de la question du placement des fonds pupillaires auprès de la Caisse de Crédit Mutuel (système Raiffeisen) de Rheinau. Malgré son isolement, la Caisse de Rheinau a réussi à se développer rapidement, grâce à l'esprit de solidarité de ses membres, et se trouve aujourd'hui sur une base qui lui permet de rendre des services les plus appréciables à ses adhérents. Comme c'est le cas ailleurs, les autorités communales ne manquèrent pas de considérer cette bonne organisation locale, ne travaillant que dans l'intérêt de la commune et offrant absolument toutes les garanties désirables, comme lieu de placement tout indiqué pour les fonds pupillaires.

Mais la Préfecture de Andelfingen n'était pas de cet avis. Par un prononcé du 30 décembre 1927, elle mit en demeure les autorités pupillaires de Rheinau d'avoir à retirer

dans le délai d'un mois tous les capitaux déposés auprès de la Caisse Raiffeisen et de les placer auprès d'une banque.

Le Conseil communal et les autorités pupillaires de Rheinau recoururent alors contre cette décision jusqu'à la direction du Département Cantonal de Justice, en alléguant que la Caisse Raiffeisen de Rheinau pouvait parfaitement recevoir des deniers pupillaires puisque ensuite de décision du Conseil d'Etat du 2 juin 1921, elle avait été autorisée à recevoir des dépôts d'épargne au sens de la loi du 14 décembre 1923, et étant donné que jusqu'à ce jour elle avait toujours rempli les prescriptions de l'ordonnance relative aux Caisses d'épargne. Les recourants exposèrent aussi qu'il convenait de prendre en considération que la Caisse de Rheinau était basée sur le système Raiffeisen, et que de ce fait, elle présentait en plus de la couverture légale des dépôts d'épargne au moyen de titres et fonds publics de premier choix une garantie toute spéciale par la responsabilité illimitée des sociétaires pour tous les engagements de l'Association.

Toutefois, la Préfecture d'Andelfingen maintînt son point de vue en date du 28 janvier 1928, et proposa le rejet de ce recours comme absolument non fondé.

Comme seconde instance, la direction du Département Cantonal de Justice soumit à son tour la question à une étude approfondie, et en date du 14 juillet dernier, émit à son tour le prononcé suivant :

La décision prise par la Préfecture d'Andelfingen est considérée comme non avenue. Le recours présenté est en conséquence admis et le placement de fonds pupillaires en carnet d'épargne de la Caisse Raiffeisen de Rheinau est déclaré offrrir une garantie absolue.

Si ce prononcé a été accueilli avec plaisir par les membres de la Caisse, il sera enregistré aussi avec vive satisfaction par tous les Raiffeisenistes suisses et leurs amis. Malgré que le mouvement Raiffeiseniste ne soit qu'à ses débuts dans le canton, la direction du Département de Justice du canton de Zurich n'a pas hésité à porter un jugement objectif et juste, qui lui fait honneur, et qui mérite d'être proclamé hautement. Puissions-nous bientôt voir tous les gouvernements cantonaux se prononcer avec une semblable impartialité sur cette question qui est partout actuelle.

Fédération Vaudoise des Caisses de Crédit Mutuel

(Système Raiffeisen)

—o—

Notre Fédération a tenu, le 19 mai, à Lausanne, son assemblée générale annuelle, qui a réuni 39 délégués, représentant 24 Caisses. L'assemblée de la Société Vaudoise d'Agriculture qui avait lieu le même jour à Moudon, a peut-être nui à la participation.

M Heuberger, secrétaire de l'Union, assiste à la séance.

La Caisse de Chesalles-Oron, récemment fondée, est admise dans la Fédération.

Le président, M. Huguenin (La Sarraz), présente un rapport intéressant sur la marche de l'Association et sur la vie économique de notre contrée durant l'exercice écoulé. Il constate que le mouvement Raiffeiseniste ne progresse que lentement dans notre canton. Il termine en donnant sa démission de président de la Fédération, fonction qu'il dit ne plus pouvoir assumer par suite de l'augmentation de ses occupations professionnelles.

M. Heuberger complète le rapport présidentiel en nous donnant les chiffres des bilans de nos Caisses au 31 décembre écoulé, d'après la statistique de l'Union: les Caisses Vaudoises, au nombre de 37, présentent un bilan total de fr. 14,458,888,57, supérieur de fr. 700,000 environ à celui de fin 1926. Les réserves sont de fr. 440,568,55. Le nombre des membres, de 2,998.

L'assemblée reprend l'ordre du jour en appelant à la présidence, M. Golay, caissier de la Section de Molondin; M. Golay, membre du Comité de l'Union, connu par sa compétence pour tout ce qui touche à la cause du Crédit Mutuel, était tout désigné pour remplir cette fonction. Les autres membres du Comité sont réélus, M. Huguenin restant membre de celui-ci.

Après la séance administrative, M. Heuberger reprend la parole pour une causerie d'ordre pratique sur les révisions de nos Caisses. On constate que les grandes banques, et les banques régionales dans leurs groupements, attachent de plus en plus d'importance aux révisions annuelles, et que les Sociétés fiduciaires prennent un grand développement. Les révisions périodiques sont la meilleure garantie du bon fonctionnement de nos Caisses, et l'Union pense bien arriver à pouvoir réviser annuellement toutes les Sections affiliées.

Le représentant de l'Union indique ce que doit être le contrôle mensuel des opérations courantes fait par le Comité de direction et le contrôle trimestriel de la Commission de surveillance qui doit porter surtout sur les titres et garanties ainsi que sur les nouveaux prêts. Et lorsque sur ces contrôles réguliers et sérieux vient s'ajouter la révision par les soins de l'Union, portant sur le tout, les chances d'erreur sont réduites au minimum. Il est évident qu'il faut que caissier et Comité tiennent compte des observations éventuelles, à défaut de quoi les révisions n'atteignent pas leur but. Il n'est pas de trop non plus de rappeler qu'à la suite des contrôles périodiques, une discrétion absolue est de rigueur.

M. Heuberger est chaleureusement applaudi. Il est seulement regrettable que son exposé n'ait pas pu être entendu par tous les membres de nos Comités.

L'assemblée décide ensuite, vu l'état satisfaisant de la caisse et sur proposition de M. Golay, l'organisation d'un cours de caissier auquel un membre ou deux par Caisse seront tenus d'assister, soit le caissier, un caissier remplaçant, ou un membre du Comité. M. Blanc, le dévoué secrétaire de la Chambre Vaudoise d'Agriculture, offre sa collaboration pour ce cours qui aura lieu dans le courant de l'hiver. Nous sommes persuadés qu'il s'y fera du bon travail.

M. Golay encourage ensuite nos Caisses à envoyer de nombreux délégués aux journées de juillet, à St-Gall, pour le Jubilé de l'Union, et recommande l'achat de l'étude historique du mouvement Raiffeisen qui paraîtra prochainement.

La Fédération a un beau champ d'activité dans notre canton en bonne partie agricole où des contrées ne connaissent pas les bienfaits d'une bonne Caisse de Crédit Mutuel. Ainsi que l'a dit notre président, notre Groupe vaudois doit devenir quelque chose de plus influent dans notre canton. Nous attendons beaucoup de notre Comité et espérons une nouvelle extension du mouvement Raiffeisen. B.

Les Caisses Raiffeisen suisses en 1927

—o—

Chaque année, la tabelle statistique permet de constater un nouvel essor du mouvement Raiffeiseniste dans notre pays. Avance lente, il est vrai, mais aavnce sûre, à l'abri de tout contre-coup. Les chiffres présentés reflètent également le développement de l'esprit de solidarité déployé par les classes rurales pour la défense de leurs intérêts et manifestent aussi les résultats obtenus grâce au dévouement désintéressé, à l'assiduité au travail et à la charité chrétienne des Raiffeisenistes suisses. S'il est évident que sur les 37,000 sociétaires

que comptent les Caisses Raiffeisen Suisses, beaucoup ne sont venus à elles qu'attirés par les avantages matériels qu'elles offrent, nous pouvons affirmer cependant que la plupart des dirigeants de nos Sections sont animés du parfait esprit de Raiffeisen et suivent le mot d'ordre donné par ce dernier: «Être libre et servir». L'exemple d'abnégation donné par tous ces hommes qui se dévouent durant de longues années et acceptent les responsabilités de la gestion des Caisses sans en tirer aucun avantage matériel est une manifestation de la force morale qui est ancrée dans nos populations rurales. Si les paysans fortunés consentaient partout, par esprit de solidarité, à collaborer aussi au mouvement, il est indéniable que ce dernier pourrait augmenter encore sa valeur intrinsèque et mieux affirmer sa capacité d'action bienfaisante.

Le tableau ci-après met en rapport les principaux chiffres de l'exercice 1926 aecv ceux de 1927 et permet ainsi de se rendre compte de la nouvelle étape franche:

	1926	1927	augm. pr 1927
Nombre de Caisses	405	435	30
Nombre de société.	34,631	37,482	2,851
Chiffre du bilan .	Fr. 176,487,288.58	Fr. 195,951,648.69	Fr. 19,464,360.11
Roulement . . .	„ 394,749,210.60	„ 441,661,841.38	„ 46,912,630.78
Dépôts d'épargne .	„ 79,272,073.92	„ 90,116,019.30	„ 10,843,945.38
Nombre de carnets d'épargne . . .	95,185	106,027	10,842
Réserves	Fr. 4,711,618.37	Fr. 5,447,648.94	Fr. 736,030.57

Le nombre des nouvelles admissions a été de 32, chiffre duquel il faut retrancher toutefois deux sorties, de sorte qu'au 31 décembre 1927, l'Union comptait 435 Caisses affiliées. Ce chiffre a déjà passé actuellement à 450. L'année dernière détient également le record pour l'augmentation du nombre des membres. De 34,839 qu'il était à fin 1926, le chiffre des sociétaires passe actuellement à 32,482 unités.

Toutes les populations qui forment la classe moyenne de notre pays sont représentées au sein de nos organisations. Ce fait permet une meilleure compréhension des intérêts généraux et augmente la force d'action bienfaisante et l'influence pacifique de nos Caisses Raiffeisen: Ces dernières sont donc bien des organisations de défense personnelle à l'usage de tous les éléments bien intentionnés qui composent la classe agricole, et non d'étroites associations professionnelles.

Nous donnons ci-après le tableau des membres répartis d'après la langue nationale parlée :

Suisse allemande	28,456	membres
Suisse française	8,643	»
Suisse romanche	334	»
Suisse italienne	49	»

Au point de vue de la densité, nous obtenons le tableau suivant :

5,5 %	ou 24	Caisses	comptent	12- 24	membres
26,4 %	ou 115	»	»	25- 49	»
35,4 %	ou 154	»	»	50- 99	»
28,3 %	ou 123	»	»	100-199	»
3, %	ou 13	»	»	200-299	»
1,4 %	ou 6	»	»	300-500	»

L'augmentation de fr. 19,5 millions, portant le chiffre du bilan total des Caisses à fr. 196 millions, est le résultat le plus expressif de développement que permet de constater la tabellè statistique. Le chiffre des bilans varie entre fr. 4,717,20 (Corsier-Genève), et 6,2 millions (Neukirch).

Cette garantie effective est en outre complétée par la responsabilité solidaire et illimitée des membres, laquelle constitue, d'après les estimations faites sur la base de la fortune imposable des sociétaires, une garantie complémentaire atteignant en moyenne 200 pour cent des dépôts confiés.

Cette année encore un certain nombre de Sections ont effectué l'élévation de leur part d'affaires à fr. 100.— et l'on peut constater avec satisfaction que les dirigeants de nos Sections se rendent toujours mieux compte de la nécessité du capital de garantie et de l'alimentation des réserves.

Le chapître de la Caisse d'Epargne présente un développement tout particulier qui se manifeste par une augmentation du nombre des carnets et des dépôts confiés. Le montant total des dépôts d'épargne confiés aux Caisses Raiffeisen Suisses atteignait au 31 décembre 1927 la somme de 90,1 millions de francs, versés par 106,027 déposants: Ces chiffres parlent un langage singulièrement éloquent et montrent toute l'activité déployée pour fortifier auprès de la population rurale l'esprit d'économie et d'épargne. Il est intéressant de relever ici que parmi les versements figurent un grand nombre de dépôts de fr. 2.—, 3.—, et 5.—, ce qui montre le caractère populaire de notre Caisse d'Epargne. Des résultats fort appréciables ont été obtenus par certaines Caisses au moyen de cartes d'épargne scolaire et par la mise en circulation de tire-lires destinées à favoriser la petite épargne.

Il est indéniable que sans les Caisses Raiffeisen une bonne partie des 90 millions seraient restés improductifs dans les bas de laine, dans les tiroirs des secrétaires, ou même dépensés inutilement. A ce sujet, nous pouvons relever que plusieurs communes qui ne comptaient à peine qu'une centaine de carnets avant la fondation de la Caisse en possèdent aujourd'hui plusieurs centaines: Les petits dépôts qui n'étaient pas effectués alors qu'il fallait souvent faire 2 à 3 heures de marche pour atteindre le premier guichet de banque peuvent être faits maintenant sur place sans déplacement et sans perte de temps. Nous pourrions nommer une commune alpestre où, grâce à l'activité de la Caisse Raiffeisen, 295 carnets d'épargne ont été constitués pour une population de 330 habitants seulement.

Au chapitre des obligations et dépôts à terme, l'augmentation est de 11,8 pour cent, et ce compte atteint 62,9 millions de francs.

Dans les comptes-courants, nous trouvons au passif 33 millions 340,276,56 francs, se répartissant sur 18,136 comptes, et par contre, à l'actif, les crédits ouverts en compte-courant pour une somme tatale de fr. 55,241,035,20 à 10,516 sociétaires.

L'avoir moyen en compte-courant à vue est donc ainsi de fr. 1,830 par habitant, et le crédit moyen utilisé est de fr. 5,250 par débiteur.

Dans les débiteurs (prêts à terme), nous trouvons une somme de fr. 135 millions, prêtée à 36,803 membres. La moyenne par compte est donc de fr. 3,680, parmi les prêts figurent les avances faites aux communes, coopératives diverses, aux entreprises de drainage, d'améliorations foncières, etc. Mais, à côté de ces avances importantes, nous trouvons encore une quantité considérable de petits prêts de quelques centaines de francs. Ceci montre que le petit emprunteur est aussi bien favorisé que le gros. Conformément aux statuts, des amortissements sont toujours fixés lors de l'octtroi des prêts, et le système du paiement des intérêts semestriellement se répand de plus en plus.

(A suivre).

PENSÉE

Vivre les uns par les autres, vivre les uns pour les autres, vivre dans tous et dans chacun, comme on sent chacun de ses semblables vivre en soi, telle est la vraie destinée de l'homme.

BENJAMIN CONSTANT.

Edit. resp.: Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel (système Raiffeisen), St-Gall.